

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 4 avril 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Vente ZA Peltey	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 065 En exercice : 38 Titulaires présents : 29 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 8 Absent : 1 Nombre de votants : 37	Le 4 avril de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Éric PETITJEAN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	POUV	Éric PETITJEAN	Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P	Roland CHAMAGNE	Sébastien RICHARDOT	POUV	Jacques DESHAYES
Christian CHAMAGNE	POUV	Gérard GROSJEAN	Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

La ZA Peltey est propriété de la Communauté de Communes depuis 2017, suite au transfert de la Communauté de Communes des Milles Etang (l'ayant elle-même acquis auprès de la commune de Raddon-et-Chapendu).

La CCPLx a acquis le bien pour un montant de 228 897,00 € (déficit de fonctionnement, excédent d'investissement et reprise d'emprunt inclus) et héberge les professionnels suivants :

- Menuiserie des Vallées, occupant à titre gracieux dans l'attente de l'aboutissement de négociations engagées depuis 2017 pour l'acquisition de 3 cellules, puis 4, pour enfin se positionner sur l'acquisition de 4 cellules et 680 m² de terrain (projets d'agrandissement),
- Gamm Vert, locataire,
- Le marché de producteurs, locataire,
- La Commune de Raddon-et-Chapendu, occupant à titre gracieux.

La commune de Raddon s'est, de longue date, positionnée pour l'acquisition d'une cellule, pour en installer une partie d'un atelier communal. Compte tenu de l'interaction des lieux avec le patrimoine

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022		
Objet	Vente ZA Peltey	Délibération n°2022	065
		Page 2 sur 2	

communal, il a été proposé, à la Commune de Raddon de reprendre le reste de l'immeuble, une fois la vente à la menuiserie effectuée.

Le résultat des négociations engagées avec chaque partie prenante a abouti aux propositions suivantes :

Menuiserie des Vallées (Offre acceptée)	4 cellules 533 m ²	130 800,00 €
	680 m ² de terrain	6 800,00 €
	TOTAL	137 600,00 €
Commune de Raddon (Offre en attente d'approbation)	4 cellules 300,8 m ²	48 000,00 €
	Travée centrale 261,90 m ²	26 000,00 €
	Voirie de circulation	1 000,00 €
	TOTAL	75 000,00 €
MONTANT TOTAL DE LA VENTE		212 600,00 €

Le service des domaines ayant estimé le bien en février 2021 à +/- 10% :

- 260 000,00 € pour le bâti,
- 6 €/m² pour le terrain.
-

Le prix consenti à la commune de Raddon trouve son fondement dans les liens de coopérations entre les deux collectivités.

Situation financière prévisionnelle de la zone à l'issue des ventes (hors charges et recettes 2022) :

- Sans remboursement du prêt : - 52 386,96 €
- Avec remboursement du prêt : - 147 008,40 €

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** (avec deux non-participations au vote : Joël BRICE et Catherine SALFRANC) le conseil communautaire

- **APPROUVE** les termes des négociations,
- **AUTORISE le Président ou son représentant** à signer les actes de vente correspondants et tout document y afférent.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme


Le Président
Jacques DESHAYES



Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000755-20220404-D2022_65B-DE